

CONVENTION CADRE 2022-2024 DE PARTENARIAT
AVEC LA CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT
AVENANT N°4

Monsieur Daniel WILMOT, rappelle au Conseil Municipal les délibérations des 17 décembre 2021, 16 décembre 2022, 14 avril 2023 et 11 avril 2024 relatives à la mise en place d'une convention entre la Commune et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat pour établir un partenariat visant à soutenir et promouvoir les entreprises artisanales de notre territoire.

Cette convention s'inscrit dans le cadre d'un dispositif d'une durée de 3 années (2022, 2023 et 2024). Le montant de la convention est renégocié pour les années 2023 et 2024 par avenant et repose sur des actions identifiées.

En accord avec la CMA, et pour permettre le paiement des actions réalisées en 2024, il est proposé de modifier à compter de 2024 l'article 2 de l'avenant 3 et la fiche action 2 « labelliser les artisans en or » de l'axe 2 afin de :

- ne pas limiter le nombre d'artisans susceptibles d'être concernés,
- porter le budget global de l'action à 2 050 €,
- supprimer dans les modalités de financement, la notion de 2nd établissement ou 2^{nde} activité pour les certifications supplémentaire afin de s'en tenir à un montant par certification supplémentaire.

Il est donc proposé au Conseil de conclure un avenant n°4 avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

La Commission Extra-Municipale « Développement économique, Zones d'activités, Commerce, Artisanat, Auto entrepreneuriat, Tourismes, Grands évènements commerciaux, Foires et Marchés » a émis un avis favorable à l'unanimité.

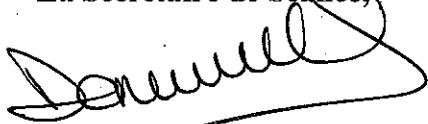
La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal,

- Oui l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Approuve cette proposition ;
- Autorise le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer l'avenant à intervenir ainsi que toute pièce utile à l'exécution des présentes ;
- La dépense sera imputée à l'Article 65748 – Fonction 6 – Sous-Fonction 632 du budget ;
- **ADOpte A L'UNANIMITE.**

FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES, LE 02 AVRIL 2025
POUR EXTRAIT CONFORME

La Secrétaire de Séance,


Christelle DENEUVILLE

Le MAIRE,



Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le 03 AVR. 2025

Conseil Municipal convoqué le : 27 Mars 2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

SEANCE DU MERCREDI 02 AVRIL 2025 – 18 h 00

Président :	Monsieur Bertrand RINGOT	Maire
Secrétaire :	Madame Christelle DENEUVILLE	Conseillère Municipale

Etaient présents :

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Monsieur Daniel WILMOT, Madame Marylène BEAUSSART, Monsieur Christian DEVOS, Madame Marie-Madeleine DUBOIS, Monsieur Alain BOONEFAES, Monsieur Raoul DEFUIT, Adjoints au Maire.

Monsieur Julien VEYER, Monsieur Claude WADOUX, Monsieur Michel CANOEN, Madame Claudine BARBIER, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLLE, Madame Valérie GENEVET, Madame Emmanuelle PERY, Madame Christelle DENEUVILLE, Monsieur Laurent NOTEBAERT, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Madame Annabelle SALA, Madame Aurore DEVOS, Monsieur Cédric LIAGRE, Monsieur Julien GERAERT, Monsieur Modou FALL, Conseillers Municipaux.

Absents Excusés :

Monsieur Alain MERLEN, Adjoint au Maire, donne pouvoir à Mme BLEUEZ,
Madame Laurie VERSTRAET, Adjointe au Maire, donne pouvoir à Mr WILMOT,
Monsieur Jean-Pierre HERBEZ, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Mr DEVOS,
Madame Lise BLANCKAERT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme KERCKHOF,
Madame Nathalie RIOT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme SALA,
Madame Léanna VANDEWALLE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mr DEFUIT,
Madame Maria ALVAREZ, Conseillère Municipale,
Madame Christelle HENON, Conseillère Municipale,
Monsieur Didier LIARD, Conseiller Municipal.

Démissionnaires :

Monsieur Sébastien HANNEDOUCHE, Conseiller Municipal.
Monsieur Etienne DE LA MENSBRUGE, Conseiller Municipal.
Madame Angélique FAVRESSE, Conseillère Municipale.